

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***22316893***Déposé
10-03-2022

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/03/2022 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0428360710

Nom(en entier) : **GS CONSTRUCTION**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue de Botrange, Sourbrodt 79
: 4950 Waimes**Objet de l'acte :** OBJET, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), DIVERS

D'un acte reçu par, Maître Olivier CRESPI, Notaire à MALMEDY, exerçant sa fonction au sein de la société « Etude Notariale CRESPI & GODIN », à Malmédy, Avenue Monbijou 6, le 24 février 2022, en cours d'enregistrement, il est extrait ce qui suit :

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme **GS CONSTRUCTION** autrefois dénommée « SA Entreprises Gazon & Schoonbrood », ayant l'adresse de son siège à 4950 Sourbrodt (Waimes), rue de Botrange, 79.

Société inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0428.360.710 et immatriculée à la taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro BE 0428.360.710.

Après délibération sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée déclare adopter à l'unanimité les résolutions suivantes :

1. Modification de l'objet – rapport de l'organe d'administration.

L'assemblée générale décide de modifier l'objet en ajoutant à celui existant, les activités suivantes :

- Toutes activités d'achat-vente, de location et location-bail d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers et lourds en ce compris camions et autres véhicules ;
- Toutes activités d'achat-vente, location et location-bail de machines-outils, de matériel et d'outils à main pour le bricolage, de machines et d'équipements pour la construction et plus généralement d'autres machines, équipements et biens matériels ;
- Toutes activités d'achat-vente, de location et location-bail de caravanes et de motor-homes, mobil-homes, camping-cars et plus généralement de tous véhicules et de matériels pour le voyageur ou vacancier itinérant ;
- Toutes activités d'achat-vente, de location et location-bail de chapiteaux / tentes de tous types. »

Le rapport spécial de l'organe d'administration prévu par l'article 7 : 154 du CSA est présentement déposé et approuvé par l'assemblée générale, laquelle dispense le notaire d'en faire la lecture.

Un exemplaire dudit rapport sera déposé en même temps qu'une expédition des présentes au Tribunal de l'Entreprise compétent.

2. Adaptation des statuts

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 3 des statuts à la résolution qui précède.

L'article 3 sera désormais libellé comme suit :

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, par elle-même ou en sous-traitance :

a) L'entreprise générale de construction qui comprend, outre la maçonnerie béton, les activités suivantes : menuisier-charpentier, chauffage central, plafonneur, cimentier, peinture, tailleur de pierres, marbrier, carreleur, électricien, tapissier, poseur de revêtements des murs et du sol, vitrage, sanitaire et plomberie, chauffage au gaz par appareils individuels, zinguerie et couverture métallique de constructions, couverture non métallique de constructions, étanchéité de constructions et travaux de démolition.

b) La transformation, la restauration, l'aménagement et la décoration, tant intérieurs qu'extérieurs, de bâtiments existants, cela comprenant notamment le montage et le démontage d'échafaudages et de plates-formes de travail, l'exécution de travaux de rejointoiement, le nettoyage à la vapeur, le sablage et les activités analogues, ainsi que toutes les activités reprises ci-avant sous le libellé «

entreprise générale de construction ».

c) Entreprise d'isolation thermique et acoustique, placement de cloisons et faux plafonds, pose de blocs de plâtre et de gyproc, placement de ferronneries, volets et menuiserie métallique et plastique, placement de volets en bois, construction métallique, montage de constructions métalliques et plastiques, installations de ventilation et d'aération, de chauffage à air chaud et de conditionnement d'air, placement d'adoucisseurs d'eau, installation de cheminées ornementales, pose et restauration de planchers et parquets, peinture industrielle, recouvrement de corniches en matière plastique, travaux de nettoyage et de démoussage de toitures et corniches, placement de corniches en PVC, installation de cuisines équipées, recouvrement de pignons et façades avec de la matière plastique, nettoyage et désinfection de maisons et locaux, meubles, aménagements et objets divers, en ce et y compris - notamment - le traitement fongicide et insecticide, préventif et curatif (champignons et insectes de bâtiment), le traitement de l'humidité ascensionnelle, le traitement ainsi que la reconstitution de bois et de pierres à l'aide de résines.

d) Entreprise de constructions, de réfection et d'entretien des routes, travaux d'égouts, travaux de pose de câbles et de canalisation diverses, travaux de distribution d'eau et de gaz, installation de signalisation routières et marquage des routes, placement de clôtures, entreprise d'aménagement de plaines de jeux et de sport, de parcs et de jardins, entreprise de terrassement, de travaux de drainage, de consolidation du sol par tous systèmes, travaux d'assèchement des constructions autres que par le bitume ou l'asphalte.

e) L'achat, l'échange, la vente, la prise en location et en sous-location, ainsi que la cession en location et en sous-location, l'exploitation et l'entretien de maisons, appartements, bureaux, magasins, fonds de commerce, terrains, terres et domaines, et de manière générale, de tous biens immobiliers, ainsi que toutes opérations de financement.

Elle pourra ériger toutes constructions pour son compte ou pour compte de tiers en tant que Maître de l'ouvrage ou entrepreneur général, et effectuer éventuellement aux biens immobiliers des transformations et mises en valeur ainsi que l'étude et l'aménagement de lotissements y compris la construction de routes et égouts.

f) Commerce en gros et en détail de tous objets se rapportant, directement ou indirectement, avec les activités précitées, en ce et y compris notamment les matériaux de construction, antiquités, articles en fer forgé et ferronnerie, meubles et objets d'art.

g) Bureau d'études pour projets et plans, de décoration intérieure et/ou extérieure.

h) Promotion immobilière ;

i) pose de station d'épuration ;

j) Elle aura également pour objet :

- Toutes activités d'achat-vente, de location et location-bail d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers et lourds en ce compris camions et autres véhicules ;

- Toutes activités d'achat-vente, location et location-bail de machines-outils, de matériel et d'outils à main pour le bricolage, de machines et d'équipements pour la construction et plus généralement d'autres machines, équipements et biens matériels ;

- Toutes activités d'achat-vente, de location et location-bail de caravanes et de motor-homes, mobil-homes, camping-cars et plus généralement de tous véhicules et de matériels pour le voyageur ou vacancier itinérant.

- Toutes activités d'achat-vente, de location et location-bail de chapiteaux / tentes de tous types.

Elle peut assumer son objet social tant de manière indépendante qu'en collaboration avec d'autres personnes physiques ou morales.

La société pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques, et notamment industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes entreprises ou sociétés dont l'objet serait similaire ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser son développement.

L'assemblée générale peut par voie de modification aux statuts interpréter et étendre l'objet social.

La société peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

3. Pouvoirs.

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs à l'organe d'administration aux fins d'exécution des résolutions qui précèdent ainsi qu'au notaire instrumentant pour la coordination des statuts et les publications d'usage.

Déposés en même temps que le présent extrait, l'expédition de l'acte, la coordination des statuts et le rapport spécial du conseil d'administration.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Olivier Crespin

Notaire à Malmedy.